



Assises des métiers des musées 18, 19 et 20 décembre 2017

1^{ère} journée Organisations et métiers

Introduction par Mme Blandine Chavanne

Après les perspectives que vous avez ouvertes, Monsieur le Maire, sur le rôle du musée de votre ville et plus largement les relations que les musées peuvent et peuvent nouer avec les territoires dont ils sont issus, le sujet de cette première journée des Assises paraîtra sans doute plus ardu. Pourtant, il s'agit d'un point de passage obligé de toute réflexion sur les musées, qui ne peut faire l'économie d'une interrogation sur les acteurs des musées, sur leurs métiers et sur les conditions d'exercice de ces derniers selon les diverses caractéristiques des établissements.

Plus précisément, nos échanges lors de ce colloque porteront pour l'essentiel sur les musées publics, donc sur les agents qui y exercent et relèvent des Fonctions publiques, presque exclusivement celles de l'Etat et des collectivités territoriales. Nous verrons en effet que, dans notre pays, quelque 90% des musées sont publics et que même ceux qui relèvent du droit privé, particulièrement lorsqu'ils bénéficient de l'appellation « musée de France », emploient des fonctionnaires et des personnels qui sont issus des mêmes formations que ces derniers. On ne s'étonnera donc pas que les questions statutaires, austères il est vrai, occupent une place importante dans nos échanges et ce, sans doute de la première à la troisième journée de ces Assises.

D'où la demande faite à Anne-Solène Rolland d'une intervention préalable en forme de mise au point, afin de définir les termes de « métier », « fonction », statut » et « corps », entre autres », afin de poser les bases terminologiques d'échanges plus clairs : on devrait ainsi éviter des malentendus trop fréquents sur ces sujets. Une autre précision s'impose quant à l'intitulé de ces *Assises des métiers des musées* et je tenais à l'apporter d'entrée. C'est bien des métiers qui s'exercent au sein même des musées qu'il sera pour l'essentiel question entre nous. Nous savons toutes et tous que les musées ne peuvent se concevoir, se rénover, vivre au quotidien, sans recourir à des compétences indispensables, détenues par d'autres acteurs, professions libérales, prestataires, entreprises... Ces acteurs et leurs rôles seront donc évoqués au fil des interventions et des débats mais, lorsque nous parlerons de métiers, c'est de ceux des personnels opérant dans les musées qu'il s'agira.

La première table ronde, animée par Philippe Pintore, portera sur les questions liées à l'organisation des musées. En effet, aussitôt après une définition de la notion de métier, il

Assises des métiers des musées

18, 19 et 20 décembre 2017

nous a semblé indispensable de nous pencher sur l'influence déterminante qu'exercent sur les métiers les trois facteurs que sont : l'échelle du musée ; son statut – c'est-à-dire – la nature de la collectivité ou de la tutelle dont il relève ; son mode d'organisation enfin, qu'exprime son organigramme. S'agissant particulièrement de ce dernier point, les effets de mutualisation qui résultent des regroupements de musées ou de leur rapprochement au sein de réseaux, méritent qu'on s'y intéresse, tant ils peuvent affecter les tâches quotidiennes de chacun, son rôle et même le sens de sa mission. Au cœur de cette question, les deux mouvements contradictoires qui sont susceptibles d'affecter toute fonction, selon le contexte dans lequel elle s'exerce : d'une part la spécialisation, voire l'hyperspécialisation, possible et parfois nécessaire en raison des collections d'un musée et de leur nombre ; d'autre part la polyvalence, requise pour que les établissements de petite taille puissent faire face à toutes leurs missions malgré des équipes réduites.

L'intervention que le professeur Xavier Greffe a accepté de faire viendra rappeler les enjeux économiques de l'activité des musées et ce, sous deux formes au moins. D'une part l'économie des musées à proprement parler et cette approche éclairera évidemment à la fois les échanges relatifs au musées privés, lesquels ne bénéficient du soutien des pouvoirs publics que sous forme de subvention, et la table ronde qui posera la question des fonctions d'un musée qui peuvent être externalisées. D'autre part la place des musées dans l'économie d'un pays, d'une région, d'un département, d'une ville, au sens large d'un territoire : les acteurs publics ne sont évidemment pas insensibles à cette approche, comme l'attestent les organigrammes de certaines villes, où musées, patrimoine et culture sont souvent rapprochés de l'attractivité ; en outre le rayonnement d'un musée peut conduire, indirectement, à la création d'emplois dans le secteur des services notamment.

Notre seconde table ronde de ce jour sera présidée par Emmanuel Coquery. Elle aura pour objet le cas des musées de droit privé, dont je viens de rappeler qu'ils ne représentent pas plus de 10% des musées de France. Ces musées sont pour la plupart associatifs et l'attribution de l'appellation les conduit à exercer leurs missions dans un cadre très proche de celui des musées publics. On sera d'autant plus attentif aux différences qui subsistent néanmoins entre eux, en raison de leurs liens indirects avec les autres activités éventuelles de la structure – association, fondation, entreprise... – à laquelle ils sont rattachés, en raison aussi de la mesure dans laquelle ils sont liés à une collectivité publique par la nature de leurs collections, l'édifice qu'ils occupent ou encore le versement de subventions.

Enfin, la troisième table ronde, dont l'animation est assurée par Juliette Raoul-Duval, sera consacrée à une question d'organisation que rencontrent tous les musées, quel que soit leur statut. Parmi les nombreuses tâches qui incombent à un établissement pour son fonctionnement, lesquelles peut-il – ou doit-il selon les circonstances – confier à ses propres équipes, lesquelles peut-il ou doit-il déléguer à un intervenant extérieur, profession libérale,



Assises des métiers des musées

18, 19 et 20 décembre 2017

prestataire, délégataire de service public ? Ce sujet n'est pas sans point commun avec celui de la première table ronde, relative à l'organisation des musées. On verra d'ailleurs que, selon la taille de l'établissement, il peut lui apparaître aisé, voire commode et pertinent de confier sa librairie boutique ou le nettoyage des salles à une entreprise ; il peut au contraire considérer que ces tâches constituent une partie du service d'un collaborateur chargé par ailleurs de la billetterie ou de l'accueil des visiteurs.

Je clorai cette introduction en revenant aux questions statutaires et en attirant votre attention sur un sujet qui devrait faire son apparition au cours de chacune des trois journées de ces Assises. Il s'agit des décalages que l'on constate entre les deux fonctions publiques qui nous concernent au premier chef : celle de l'Etat et celle des collectivités territoriales. Au-delà du parallélisme qui s'exprime par l'existence, dans l'une et l'autre, des trois catégories A, B et C, bien des corps n'ont pas d'équivalent exact et ces écarts sont problématiques en ce qu'ils constituent des obstacles à la mobilité des personnes. A cet égard, la question des passerelles devrait être soulevée à plusieurs reprises.